Délibération N°2023-38

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20230907-DCM2023-38-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Date de la convocation :
01/09/2023

Date d'affichage :
01/09/2023

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LEBIGOT Elodie, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry.

Etaient absents/excusés :
BILLET Anne (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), TRAVERS Rémy (pouvoir donné à CABART Ludovic).

Secrétaire de séance : MABIRE Isabelle

Délibération n° 2023-38 : Cautions inactives

Suite à un récent contrôle des cautions par le trésorier payeur, il apparait qu'il existe des cautions inactives qui n'ont pas fait l'objet de demandes de remboursement et qui sont par conséquence encore présentes au sein de nos comptes depuis la bascule Hélios.

Afin de conserver ces cautions d'un montant global de 816.93 €, il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération pour le motif suivant : absence de demande de remboursement et départ des locataires depuis plus de 4 ans.

CAUTIONS INACTIVES			
Numéro	**Nom**	**Prénom**	**Somme**
221-04	AMIOT	Maurice	106.71 €
221-05	BERTRAND LEMARQUAND	Arnaud Valérie	168.24 €
221-06	BURNEL Jacqueline	FLEURY Emmanuel	62.94 €
221-09	BUSCA	Alban	67.27 €
221-10	COMPAGNIE GENERALE DES EAUX		304.90 €
221-24	ROBINE	Stéphane	106.87 €
		TOTAL	**816.93 €**

Vu l'avis favorable de la commission finance,

L'assemblée, à l'unanimité :

- ÉTABLIE un mandat à chaque locataire, en dépense d'investissement, article 165 « dépôts et cautionnement » et récupérer par un titre en recettes de fonctionnement : article 75888 « autres ».

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 7 septembre 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-PIERRE-ÉGLISE (Manche)

Daniel DENIS